

À l'occasion du Congrès sur l'avenir de la Croix-Rouge allemande (Cologne, 3-5 mai 1996), **Eric Roethlisberger**, vice-président du CICR, a fait un exposé en allemand sur le thème

***Face aux défis d'aujourd'hui et de demain,
le Mouvement international de la Croix-Rouge et
du Croissant-Rouge doit-il repenser son éthique ?***

La Revue publie ces réflexions, auxquelles son auteur a donné un caractère personnel.

En accord avec la thématique de ce Congrès qui porte sur l'avenir, je voudrais partager avec vous quelques réflexions personnelles sur une problématique que je formulerais comme suit : « Face aux défis d'aujourd'hui et de demain, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit-il repenser son éthique ? »

Je n'entends pas me livrer à des développements philosophiques. La Croix-Rouge — aujourd'hui la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge — ne vit que par l'action qui donne corps à sa pensée. J'entends donc rester largement opérationnel dans mon propos.

Les défis

D'abord : un bref rappel de quelques défis qui interpellent les institutions humanitaires en général et notre Mouvement en particulier.

Le *premier* est constant et vital : pouvoir atteindre, pour leur porter secours, les victimes de catastrophes, naturelles et de main d'homme; cela, selon le double critère humanitaire d'impartialité et de priorité aux plus vulnérables — souvent des enfants, des femmes, des personnes âgées, des handicapés.

C'est la raison d'être de notre Mouvement, la justification de son existence.

Pour le CICR, dont l'action de secours se déroule dans des situations conflictuelles où règne la violence, l'exigence est celle d'une indépendance et d'une non-politisation absolues. Le succès de son intervention dépend de sa capacité de résister à toute implication dans les contentieux qui opposent les parties; en d'autres termes, de sa capacité d'être réellement et totalement neutre, et d'être perçu comme tel.

La difficulté de la tâche mérite d'être soulignée car, sur le terrain, le délégué se trouve dans la situation de devoir plaider la cause humanitaire de personnes appartenant à une des parties à un conflit auprès d'agents au service de l'autre partie...

Le *deuxième défi* tient au sous-développement. Dans les interventions humanitaires hors zone OCDE¹, l'encadrement de base est souvent rudimentaire et insuffisant; le contrôle qu'exercent les autorités publiques est parfois lacunaire. Les actions du Mouvement se déroulent sur fond d'inégalité, voire d'injustice sociale, de pression démographique forte, parfois de grande pauvreté, de famine même, d'épuisement écologique. C'est dire que l'infrastructure d'appui pose problème.

Est-ce que les Principes fondamentaux de notre Mouvement sont vraiment universels, et ressentis comme tels ? C'est un *troisième défi*, sous forme de question récurrente, qu'il faut se poser. Il y a tout lieu de penser qu'il s'inscrira, demain comme aujourd'hui, dans un contexte international qui, pour ce qui est de la violence qui le grève, présente les caractéristiques suivantes :

- des conflits dénaturés (génocides et autres épurations ethniques), dont la population civile est l'objet, plutôt que la victime malencontreuse;
- des conflits déstructurés, où les combattants, souvent des mineurs et agissant par bandes, sont livrés à eux-mêmes plus qu'ils ne sont insérés dans une organisation militaire ou paramilitaire structurée;
- des conflits débridés, dans lesquels les autorités publiques n'ont plus le monopole de la force, de son usage et de son contrôle. La situation qui en découle s'apparente à une privatisation de la violence et, partant, de l'action humanitaire. Il s'agit d'un phénomène relativement nouveau, qui devra être analysé.

Quatrième défi, toujours par rapport à l'action humanitaire en situation de conflit : comment s'attendre à ce que des principes fondamentaux de

¹ OCDE : Organisation de coopération et de développement économique.

comportement humanitaire soient respectés en temps de conflit, quand des sentiments passionnels prennent le dessus, alors que ces mêmes principes ne sont pas respectés en temps dit de paix dans une société toujours davantage en proie à la violence ?

Enfin, en quelque sorte pour mémoire (car le phénomène est observé depuis plusieurs mois, voire depuis quelques années), je rappelle la politisation de l'humanitaire. Sans faire de longs développements, je souligne que la position du CICR n'a pas changé à ce propos : l'action politico-militaire, d'une part, et l'action humanitaire, d'autre part, se situent dans des sphères différentes et distinctes. Et la complémentarité qui peut, et doit, exister entre les deux doit reposer sur cette claire séparation, laquelle relève beaucoup moins, à mon sens, d'un principe abstrait que d'un double souci opérationnel de pouvoir apporter à la fois paix et secours. La réalité du terrain aujourd'hui — comme le démontrent la Somalie, la Bosnie, le Libéria... — confirme la justesse de cette exigence de séparation.

L'action

En deuxième lieu, je voudrais consacrer quelques instants à l'organisation de l'action de notre Mouvement. De toute évidence, il faut sans arrêt chercher à l'améliorer par souci, à la fois de compétence (« *do the right thing* ») et d'efficacité (« *do it well* »). Cela aussi, nous le devons aux victimes; car nos échecs s'inscrivent à leur dépens (« *our failure is their loss* »).

Les récentes réunions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale² de décembre 1995 nous apportent un encouragement : la coopération fonctionnelle entre la Fédération³ et le CICR doit gagner en efficacité; l'accord entre les composantes internationales du Mouvement doit associer les Sociétés nationales. Au nom du CICR, je salue ces orientations.

Rien ne donne à penser que la compétition entre acteurs de l'humanitaire — organisations internationales ou organisations non gouvernementales — sera moins âpre demain qu'elle ne l'est aujourd'hui. La compétition est considérée, à mon sens avec raison, comme un facteur sain du comportement économique. Je considère que cela peut être le cas aussi

² XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève.

³ Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

en ce qui concerne l'humanitaire. Mais cela, dans la mesure où deux préconditions fondamentales sont remplies : d'abord, répondre à un souci de rentabilité au service des victimes, et non de positionnement institutionnel ou de prestige personnel; ensuite, respecter les mandats qui doivent reposer sur une capacité d'action effective, elle-même fondée, entre autres, sur l'expérience.

Nombre de comportements aujourd'hui perceptibles de la part de gouvernements ou d'institutions humanitaires conduisent, par le non-respect de ces préceptes, à des situations d'incohérence et de gabegie. C'est ce que quelqu'un a appelé « une bouillabaisse de l'humanitaire », coûteuse en termes de prévention et d'allègement de la souffrance. On fait un peu n'importe quoi, avant tout pour être vu. On fait du « mauvais humanitaire », comme trop souvent par le passé on a fait du « mauvais développement », dans la mesure où les besoins réels et l'environnement local sont insuffisamment pris en considération. Immanquablement, le prix se paie plus tard, en l'occurrence en termes humains...

Un mot, dans ce contexte, sur le management moderne. L'humanitaire ne fait à mon sens pas exception à la nécessité, voire à l'obligation, d'une gestion efficace, répondant toujours mieux aux besoins. Dans ce domaine aussi, la connaissance humaine ne demeure pas stationnaire. Il faut savoir s'adapter dans un monde qui évolue souvent rapidement; celui qui reste sur place risque fort de reculer. Changement, certainement ! Non pas « changement pour le changement », mais bien changement en fonction d'objectifs qui doivent être préalablement définis.

Le défi réel me semble résider, pour ce qui est du domaine humanitaire, en la motivation qui pousse au changement. Simplement « faire comme les autres » paraît peu convaincant. « Mieux faire *pour* les autres », à savoir les victimes, en revanche, convainc. Pour être crédible sur la durée, il importe de toujours placer « solidarité » avant « visibilité », « compassion » avant « médiatisation ».

Une nouvelle éthique pour la Croix-Rouge ?

Ma troisième et dernière interrogation de portée générale me conduit au cœur de mon propos : notre Mouvement doit-il repenser son éthique ?

Par éthique, j'entends, bien sûr, d'abord, les sept Principes fondamentaux qui nous sont communs : *humanité, impartialité, neutralité, indépendance, universalité, volontariat, unité*. Mais je voudrais y ajouter, par rapport aux secours humanitaires prodigués en situation de conflit, quelques considérations qui me semblent fondamentales elles aussi :

- d'abord, la *permanence des secours*, qui est, soit dit en passant, l'apport réellement innovateur d'Henry Dunant, fondateur de notre Mouvement.
- ensuite, il y a la *protection des secours* : protection de ceux/celles qui en bénéficient — blessés, détenus, déplacés — et de ceux/celles qui les prodiguent, à savoir, les délégués.
- enfin, le *caractère indissociable de l'assistance*, qui doit être protégée, et de la *protection*, qui doit porter sur l'assistance.

Il est instructif de rappeler que ce sont les Sociétés nationales qui, en premier, ont fait l'expérience de ce caractère indissociable. Car les premières actions internationales de secours de la Croix-Rouge sont largement le fait de plusieurs d'entre elles : guerre germano-française de 1870-1871, guerre russo-ottomane de 1876-1878, guerre civile cubaine de 1895..., le CICR ayant assumé la direction opérationnelle et le contrôle de la distribution.

C'est ainsi que très tôt dans l'histoire du Mouvement est apparu un triple souci que l'on peut énoncer comme suit :

- secours (assistance et protection), grâce à la solidarité internationale;
- efficacité, grâce à la préparation et au contrôle des distributions;
- impartialité, grâce à la neutralité et à l'indépendance des délégués.

Remarques finales

La conclusion que je voudrais tirer ne vous étonnera sans doute pas :

- réexamen critique et autocritique de l'impact de notre action et de la pertinence des principes directeurs sur lesquels elle se fonde : oui ! Sans aucun doute;
- repenser, dans le sens d'un affaiblissement voire d'un remplacement, notre éthique de solidarité et de compassion : non ! C'est, au contraire, d'un renforcement et d'une reconfirmation de son éthique dont le Mouvement a besoin.

Ma conviction à cet égard se voit confirmée et nullement ébranlée au vu des défis pourtant sérieux auxquels notre Mouvement est appelé à faire face aujourd'hui, et selon toute probabilité, demain.

Eric Roethlisberger
Vice-président du CICR